

Interpellation présentée par la députée:

Mme Alexandra Gobet-Winiger

Date de dépôt: 22 février 2002

Messagerie

Interpellation urgente écrite mandats d'enquêtes administratives (bis)

En réponse de ce jour à l'IUE, le Conseil d'Etat fournit un début de réponse.

Toutefois, l'objet de la demande portait sur l'ensemble des enquêtes administratives, qu'elles aient été supervisées ou non par l'office du personnel de l'Etat, quoiqu'il paraisse pour le moins surprenant que de telles procédures aient lieu hors la connaissance de l'office du personnel de l'Etat et des autres conseillers d'Etat.

Par ailleurs, le montant des honoraires est requis, indépendamment de savoir qui est le service payeur.

C'est pourquoi l'interpellante prie le Conseil d'Etat de compléter le tableau présenté des enquêtes mandatées par chaque département hors la communication à l'OPE, et de demander aux services financiers concernés de remplir la rubrique financière à l'image de la réponse à la M 1179-A du 21 mars 2001.